

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Nous vous informons de l'organisation de cette fin de trimestre.

Les examens et évaluations se dérouleront comme suit :

- 1^{er} degré : du 14 décembre 2016 au 21 décembre 2016
- 2^{ème} et 3^{ème} degrés : du 8 décembre 2016 au 21 décembre 2016

Durant ces périodes, les élèves seront en congé l'après-midi.

La réforme du premier degré (décret du 11.04.2014) implique une extension du temps dévolu aux apprentissages. Celui-ci passe à 20 mois ou deux années scolaires avant qu'intervienne la certification (CE1D)

Il faut donc que l'équipe pédagogique mette cette nouvelle architecture du 1er degré à profit pour optimiser les apprentissages en pratiquant l'évaluation continue et des bilans permettant d'insérer, de manière structurelle, des activités de RCD (Remédiation - Consolidation - Dépassement) et l'établissement du PIA.

Les horaires détaillés ont été dictés dans le journal de classe.

L'horaire des examens oraux est déterminé et dicté par les professeurs concernés (au journal de classe)

Session d'examens

Elèves externes : Une demande d'autorisation de sortie à l'issue du dernier examen quotidien est annexée à la présente nous vous demandons de bien vouloir la compléter.

Les élèves autorisés à sortir feront parapher leur journal de classe par le professeur au jour et à l'heure de sortie. Nous vous demandons d'y apposer également votre signature.

Si vous ne marquez pas votre autorisation à ce licenciement, les élèves resteront à l'étude jusqu'à 12h00.

Une étude surveillée est assurée au bâtiment Europe, pendant la période des examens jusqu'à 16 heures. Si vous souhaitez que votre enfant fréquente cette étude, nous vous demandons de compléter la rubrique du talon-réponse en annexe.

Elèves Internes : Pendant les examens les élèves internes ne sont pas autorisés à quitter l'école. Quand ils ont terminé leurs examens, ils se rendent à l'étude puis au repas sous la surveillance des éducateurs externes. Ils seront pris en charge par les éducateurs internes dès 13h40.

L'horaire des cours après les examens

Le jeudi 22/12

Cours suspendus (conseils de classes) pour TOUS

Pendant que les professeurs sont en délibérations une surveillance sera assurée pour les élèves qui seraient présents.

Vendredi 23/12

Remise des bulletins à 9h30 suivie d'une réunion de parents de 10h00 à 12h00

Rappel des règles importantes

1) Participation aux examens

La participation aux examens est obligatoire

L'absence doit être justifiée, soit par un certificat médical s'il s'agit d'une absence pour maladie, soit par un cas de force majeure. Il appartient au chef d'établissement d'apprécier si la raison invoquée constitue effectivement un cas de force majeure.

Le certificat médical ou l'excuse expliquant le cas de force majeure doit être présenté à l'établissement de toute façon avant la délibération, et au plus tard le lendemain du dernier jour de l'absence lorsque celle-ci ne dépasse pas trois jours, ou au plus tard le quatrième jour de l'absence lorsque celle-ci dépasse trois jours.

- 2) Toute perturbation ou tentative de fraude lors des examens sera sanctionnée par la note « ZERO » pour l'ensemble de l'épreuve.
- 3) En aucun cas une arrivée tardive ne donnera droit à une prolongation du temps imparti à l'épreuve sauf accord du chef d'établissement.
- 4) Toute utilisation de G.S.M., IPod, M.P.3 durant une épreuve sera considérée comme perturbation ou tentative de fraude avec les conséquences s'y rattachant.

Nous espérons que ces examens seront couronnés de succès et vous souhaitons, dès à présent, d'excellentes vacances et d'heureuses fêtes de fin d'année.
Soyez assurés, Madame, Monsieur, Chers Parents, de tout notre dévouement.

Au nom de toute l'équipe éducative.

Préfet des Etudes
R. DODEUR

Talon-réponse à compléter entièrement et à coller au journal de classe page 155 (2^{ème} et 3^{ème} degrés) ou page 57 (1^e degré) pour le mercredi 7 décembre 2016 au plus tard

NOM de l'élève :

Prénom :

Je soussigné(e), père, mère, tuteur *

.....

AUTORISE *

N'AUTORISE PAS *

* biffer la mention inutile.

Mon fils/ma fille, élève de

- A quitter l'Athénée à l'issue de son dernier examen

Signature des Parents

✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂

Je soussigné(e)
souhaite

que mon enfant
classe de

- 1) Participe à l'étude surveillée organisée de 13h30 à 16h00 du jeudi 8 décembre 2016 au mardi 20 décembre 2016 (il n'y a pas d'étude organisée le mercredi après midi). *
- 2) Participe à l'étude, et reste durant le temps de midi à l'école afin d'y manger son pique-nique. *
- 3) Ne participe pas *

* biffer la mention inutile.

Signature des Parents